

**DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT D'AUCH  
COMMUNE DE PRENERON**

**OBJET : NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
AR\_2014\_05**

Le Maire de la commune de PRENERON,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15,  
VU la délibération du conseil municipal en date du 28 avril 2014 fixant à 4 le nombre de membres siégeant au conseil d'administration du CCAS,  
VU les propositions faites par les associations,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Sont nommés pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PRENERON :

**M. DUPUY** Jean, demeurant à PRENERON, Gers, au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

**M. DANTIN** Edmé, demeurant à PRENERON, Gers, au titre des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF),

**M. FAUCHER** René, demeurant à PRENERON, Gers, au titre des associations de retraités et des personnes âgées du département,

**M.FOUCONNIER** Michel, demeurant à PRENERON, Gers, au titre des associations de personnes handicapées du département,

**ARTICLE 2** : La durée de leur mandat suivra le mandat du nouveau conseil municipal.

**ARTICLE 3** : M. le Président du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, Madame la secrétaire de mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une copie de cet arrêté sera transmise au préfet.

Fait à PRENERON, le 28 avril 2014  
Le Maire : Guy FAVAREL.

Date réception Préfecture  
Et Publication le 29 avril 2014